

## SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018

L'an DEUX MIL DIX HUIT, LE SIX SEPTEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

**PRESENTS** : M Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M Rémi KERGADALLAN, M Philippe ROUXEL, Mme Séverine EVENOU, M Marc LE BIAVANT Mme Isabelle ANDRE, Philippe BRENELIERE, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Nicole LEMUE, M Daniel PELLEAU, M Régis RIMASSON

**ABSENT EXCUSES** : Mme Fabienne LEVRARD-BODY ayant donné procuration à Mme Madeleine BEDU, M. Loïc LORRE, ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE.

**ABSENT NON EXCUSE** : Philippe RECAN

**SECRETAIRE** : Mme Madeleine BEDU

**Convocation du 29 août 2018**

### ARRETE PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE DINAN AGGLOMERATION

---

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, M. Arnaud LECUYER, Président de DINAN AGGLOMERATION, est venu présenter le projet d'arrêté portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de DINAN AGGLOMERATION.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après avoir entendu l'exposé de M. LECUYER, le Conseil Municipal a pu débiter sur le projet d'arrêté portant modification des statuts de DINAN AGGLOMERATION.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour adopter les statuts joints en annexe de la délibération et pour autoriser le Maire à notifier la délibération au Président de DINAN AGGLOMERATION.

Après avoir débiter, M. le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, par une voix contre (M. Jean-Marie LORRE), 5 voix pour (Madeleine BEDU, Fabienne LEVRARD-BODY, Philippe ROUXEL, Marc LE BIAVANT, Philippe BRENELIERE), et 8 abstentions (Rémi KERGADALLAN, Séverine EVENOU, Nicole LEMUE, Loïc LORRE, Daniel PELLEAU, Isabelle ANDRE, Régis RIMASSON et Stéphanier BOTREL) :

Adopte les statuts de DINAN AGGLOMERATION joints en annexe

Autorise le Maire à notifier la présente délibération au Président de DINAN AGGLOMERATION

### SUBVENTION A.G.A.L.

---

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions (M. Philippe ROUXEL et Madame Nicole LEMUE) décide de verser à l'Association de Gestion des Activités de Loisirs une subvention exceptionnelle de 2 834 € (dont CAF 1 350 €) au titre du séjour ski organisé en mars 2018

## **MANDATEMENT C.D.G. 22 POUR MISE EN CONCURRENCE CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée sur le fondement des articles 25, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat groupe d'assurance statutaire que le C.D.G. 22 va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion 22 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **VENTE MOREAU – COMMUNE – RUE DE LA MAIRIE (PN)**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Confirme l'engagement pris auprès de Madame MOREAU de procéder au nettoyage de la parcelle B 1342 située 1 rue de la Mairie d'une part, ainsi que la création d'un bateau pour accès dans sa propriété d'autre part (travaux déjà effectués à ce jour)
- Autorise M. le MAIRE à signer l'acte de vente auprès de Maître BOULE, notaire à PLOUER SUR RANCE, vente à l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

## **VŒU POUR LE MAINTIEN D'UNE CLASSE A L'ECOLE PRIMAIRE**

---

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, à l'issue de la réunion du Comité Technique Spécial Départemental qui s'est tenue ce jeudi 6 septembre 2018, a prononcé la suppression d'un poste à l'école primaire de ST SAMSON SUR RANCE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la motion suivante pour le maintien de la 6<sup>ème</sup> classe à ST SAMSON SUR RANCE :

La rentrée scolaire s'est faite avec les effectifs prévus dès le mois de février 2018, date à laquelle il avait été indiqué qu'il ne devait pas y avoir d'inquiétude quant au maintien de nos 6 classes

La commune a fait l'effort, à la demande des services de l'Education Nationale, d'accueillir dans notre école à la rentrée de septembre 2017 une nouvelle classe, un dispositif U.L.I.S. Onze élèves ont ainsi, selon leurs possibilités, pu bénéficier de temps de scolarisation dans une classe de l'école leur permettant d'effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Ils ont participé à la vie de l'école, aux différentes activités sportives ou autres et ont bien été intégrés au sein des autres classes tout au long de l'année scolaire. L'équipe enseignante a accueilli cette démarche d'inclusion avec tout ce que cela implique pour la bonne intégration de ces élèves

La fermeture d'une classe entraînerait une répartition des effectifs sur 5 classes au lieu de 6 engendrant une situation complexe de niveaux mélangés, voire de sureffectif dans certaines classes, notamment au niveau des apprentissages fondamentaux

Une réflexion a été menée en cours d'année scolaire conjointement avec les élus, les enseignants et les parents d'élèves afin d'améliorer la vie à l'école des enfants de ST SAMSON SUR RANCE : cette décision de fermeture remettrait en cause tout le travail accompli.

**LE CONSEIL MUNICIPAL SOUTIENT L'ACTION DES PARENTS D'ELEVES VISANT A DEMANDER LE MAINTIEN DE NOTRE 6è CLASSE A L'ECOLE DE ST SAMSON SURANCE**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE (P.F.F.S.)**

M. ROUXEL, adjoint aux finances, a donné quelques éléments financiers s'agissant du P.F.F.S. qui sera mis en place au 01.01.2019

Il a participé à une réunion à RUCA. Beaucoup de questions n'ont pas à ce jour de réponse.

Un débat doit avoir lieu en Conseil Communautaire le 17.09.2018. Puis le dossier reviendra vers les Conseils Municipaux qui devront voter courant novembre 2018.

### **RENTREE SCOLAIRE 2018-2019**

Madame EVENOU a donné quelques éléments sur la rentrée scolaire avec 131 enfants et 6 classes + un dispositif U.L.I.S. comprenant 11 enfants.

Elle a rappelé les nouveaux rythmes avec retour à la semaine de 4 jours, la collation proposée le matin puisque la matinée est plus longue (début école 8 h 30) et l'aide aux devoirs qui sera mise en place dès la semaine prochaine.

M. le Maire indique qu'à ce jour nous avons une fermeture de classe (brutale) alors que nous avons les mêmes effectifs que l'an passé et que ceux annoncés au printemps 2018.

Les parents d'élèves présents à la réunion du Conseil Municipal ont pu exprimer leurs regrets et demande à être soutenus par le Conseil Municipal au travers d'un vœu pour le maintien d'une classe à l'école de ST SAMSON SUR RANCE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les doléances des parents, a pris une délibération afin de soutenir le mouvement de protestation à l'encontre de la décision de fermeture d'une classe

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **Services Admistratifs**

Arrivée de Gaëlle ALLEAUME en remplacement d'Hélène MONCUS

Mme ALLEAUME va prendre ses fonctions le lundi 17.09.2018

#### **Cuisinier :**

Le contrat en tant que contractuel à temps complet de David COCHE a été renouvelé pour une période d'un an.

#### **Remplacement d'Emmanuelle GROSSET**

Emmanuelle GROSSET est en arrêt de travail jusqu'au 15.09.2018.

Nous avons cherché un animateur et avons recruté Stève RIOU (déjà intervenu au sein de la collectivité au printemps 2018 pour les activités sportives).

Un arrêté a été pris du 04.09.2018 au 18 novembre 2018. M. RIOU assurera l'emploi du temps d'Emmanuelle excepté le cours de gymnastique pour lequel nous avons contacté une personne qui pourrait assurer ce cours le jeudi soir de 20 h 30 à 21 h 30 dans la petite salle de la salle des fêtes.

#### **Camping**

Nous avons reçu le 28.08.2018 un courrier de Madame Aurore THORAVAL, responsable du camping, nous demandant sa mise en disponibilité (pour convenances personnelles) pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**La séance est levée à 22 h 45**